

BULLETIN de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

EDITORIAL

En ce début d'année les sujets qui occupent l'Association ne manquent pas. Prenons deux exemples : le projet éducatif départemental pour le secteur vacances, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens dans le social et le médico-social.

Pourquoi la nécessité de rédiger ce projet éducatif départemental s'est-elle rapidement imposée aux membres du Conseil d'administration ?

Il énonce la dimension éthique que se donne l'Association pour répondre aux attentes des jeunes et de leur famille; il constitue un objet indispensable de communication et de dialogue. Le projet élaboré par la Fédération, très intéressant dans sa conception générale, ne nous semblait pas répondre de façon suffisamment précise aux situations concrètes dans lesquelles se mesure le processus éducatif, et souligner les apports possibles qu'offre la situation « vacances ».

Dans la relation enfant, parents, équipe d'encadrement d'une part, dans la relation au lieu d'accueil d'autre part, s'instaure une dynamique qui privilégie acquisitions multiples, respect de l'autre et solidarité. Nous sommes là au cœur de ce qui constitue le projet éducatif par l'affirmation d'une volonté de réunir les conditions d'un épanouissement individuel et partagé; un projet pédagogique, qui vient utilement le compléter, explicite par ailleurs les conditions de réalisation et les moyens à solliciter.

Pourquoi l'Association est interrogée par le contrat ?

Dans sa relation aux Tutelles, l'Association devra, à terme, s'engager dans une démarche contractuelle. Plusieurs dispositions réglementaires successives encouragent la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

(Suite page 2)

SOMMAIRE

- 1- Éditorial
- 2- Point presse à la Maison du Couesnon
- 4- Projet éducatif vacances
- 6- Journées nationales SMS à Dijon
- 7- Kerveiza: Journée nationale de l'audition
- 8- Infos en Bref

(Suite de la page 1)

Si nous n'y prenons pas garde le contrat peut devenir un outil à vocations multiples. Pour l'AD PEP 35, la raison d'être d'un Contrat Plurianuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est de permettre l'amélioration des prestations servies aux usagers tout en garantissant le bon usage des moyens dans la durée; il n'empêche qu'il reste un outil qui, comme tout outil, peut trouver des usages variés.

Passer un contrat nécessite que la signature se fasse en clarté, ce qui impose aux associations une affirmation forte de leur identité, aux pouvoirs publics une capacité d'engagement ferme sur une durée.

Pour une association, affirmer son identité signifie qu'elle est au clair sur des valeurs qui font qu'elle apporte une plus-value particulière,

sur ses orientations à moyen terme qui lui permettent d'inscrire ses propositions dans une durée, sur ses organisations pour répondre à la diversité des situations.

Chacun peut mesurer l'importance et l'intérêt des questions posées. Elles ne doivent en aucun cas être motifs d'inquiétude pour peu que le travail d'élaboration soit suffisamment pris en amont et que chacun y soit, sous des formes diverses, associé.

Bien d'autres sujets encore sont à l'œuvre, ils constituent diverses facettes de la politique associative dont la vitalité passe par la participation et l'adhésion du plus grand nombre.

Jean-Marie PICHON,
Président.

POINT PRESSE À LA MAISON DU COUESNON

Le mardi 22 janvier à 10h30 s'est tenu à la maison de Saint Germain en Coglès un point presse en présence de M. TOURENNE Président du Conseil Général, de M. THEAUDIN vice-Président, de Mme MOUZAN directrice départementale de la PJJ, et de Mme LECOMTE-TRIBEHOUT responsable du pôle Enfance Famille de la DAS 35. Pour l'ADPEP 35 étaient présents Mr PICHON Président, Mr MOREL (vice Président chargé du secteur médico-social), Mr SOLLIER (Président du Comité de Gestion de la Maison du Couesnon) et de Mr LECROC Directeur Général.

Dans un premier temps M. TOURENNE a évoqué la politique du Conseil Général en ce qui concerne la protection de l'enfance. La commission chargée de l'élaboration du Schéma Départemental qui s'est réunie sous sa présidence a fait deux constats :

- * un manque de places d'hébergement en

Ille et Vilaine ne permettant pas le placement effectif des jeunes pour lesquels une décision judiciaire a été prise,

- * des établissements éducatifs situés soit à Rennes soit à Saint Malo.

Le premier choix politique s'est porté sur Fougères mais selon Mr THEAUDIN, une nouvelle structure pourrait voir le jour sur le sud du département.

Ensuite M. PICHON et M. LECROC ont présenté les différentes activités des PEP 35, et les valeurs constitutives – en terme d'éducation et de service public - qui les ont amenés à se positionner sur ce nouveau projet départemental.

Mesdames MOUZAN et LECOMTE-TRIBEHOUT ont expliqué le processus de désignation de l'association gestionnaire de cette nouvelle structure, insistant sur une reconnaissance des Pouvoirs Publics vis-à-vis des deux



(Suite de la page 2)

établissements sociaux des PEP : la Maison de l'Enfance de Carcé et le Foyer La Passerelle.

Les journalistes présents (FR3, Ouest France, La Chronique, Radio-France-Armorique, Fréquence-Ille) ont posé différentes questions.

D'abord de portée générale : combien de jeunes placés en Ille et Vilaine? combien en établissements et en Famille d'Accueil ? combien au titre l'ordonnance de 1945? quelles sont les différentes mesures administratives et judiciaire?...

Ensuite sur le fonctionnement propre de la Maison du Couesnon : combien de personnels ? combien de jeunes dans nos différents services ? quelles actions éducatives mises en place et leurs effets ? quelles valeurs mettons nous en avant ?...

A l'issue de ce point-presse, un moment de convivialité a favorisé des échanges plus personnalisés et des interviews nous donnant l'oc-

casion d'expliquer plus précisément notre politique éducative.

Pour terminer les journalistes de FR3 ont réalisé un reportage sur la vie au quotidien des jeunes accueillis et les personnels présents dans le foyer. Il a été diffusé le lendemain aux informations régionales.

(documents disponibles sur www.pep35.org)

Pour la Maison du Couesnon cette manifestation a été très importante car elle a permis de situer notre action sur le territoire de Fougères. Ceci n'est qu'une nouvelle étape dans le travail de présentation que nous avons encore à faire, tant auprès de nos partenaires, que de la population.

**Christian NOEL,
Directeur de la Maison du Couesnon.**

Projet éducatif vacances

Ce document exprime les valeurs éducatives sous-tendues dans les actions de l'AD PEP 35 en direction des enfants.

Il est un élément contractuel indispensable pour les équipes d'animation des centres de vacances et pour les associations et les collectivités locales partenaires.

Il constitue une charte et un contrat d'objectifs.

C'est un texte dynamique qui doit évoluer après le bilan annuel des séjours



L'organisation des séjours est confiée par l'AD-PEP35 à des équipes d'animation placées sous la responsabilité de directeurs qui en sont garants. Chaque équipe s'engage à promouvoir un esprit de solidarité, de laïcité et d'humanisme. Elle adhère au projet éducatif PEP, élabore et met en œuvre dans ce cadre le projet pédagogique du séjour.

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le **droit aux vacances** et s'emploient à proposer des **séjours de qualité au plus juste prix**. L'ensemble des centres présentés offre toutes les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement des séjours est assuré par des équipes compétentes qui adhèrent au projet éducatif.



Les séjours de vacances PEP prennent en compte la **diversité des enfants et des jeunes** accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

Les relations avec les familles sont indispensables, elles sont destinataires d'informations sur le déroulement du séjour.

Le développement de l'enfant, dans les meilleures conditions de sécurité, est au cœur de nos préoccupations.



Les vacances collectives sont un moment important de sa vie. Temps de détente, de loisirs, de repos mais aussi moment d'apprentissage de la vie sociale, elles contribuent à la formation de sa personnalité, à son épanouissement et à son accession à l'autonomie.

Elles sont complémentaires des autres lieux de vie de l'enfant, famille, école ...

Association Départementale des PEP 35

Centre Alain Savary 4 bd Volclair BP 70345 - 35203 RENNES Cedex

02.99.86.13.30 - Fax 02.99.20.10.16



Lieu de découvertes, de créativité et de culture

Chaque lieu et séjour de vacances s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et de valoriser.

Tout au long du séjour, seront organisées des activités initiant l'enfant à des pratiques sportives, développant ses capacités d'intégration à la vie sociale, sa curiosité, son imagination, l'amenant à découvrir des patrimoines et cultures diverses, le sensibilisant à son nouvel environnement.

Les activités lui feront prendre conscience de sa propre capacité créative, auront une dimension ludique, seront l'occasion de réaliser ce qui a été décidé ensemble. Elles seront aussi une source de développement de son esprit critique.

Temps d'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté

L'enfant acteur de ses vacances participe à la prise de décisions collectives, choisit ses activités, a la possibilité de prendre des initiatives dans le respect des règles et des autres. Les vacances sont un moment privilégié où tout est mis en œuvre pour que l'enfant prenne confiance en lui. Il doit trouver autour de lui écoute et compréhension et bénéficier d'espaces de liberté personnelle où il puisse vivre à son propre rythme. L'autonomie de l'enfant reste évidemment dans les limites du respect des éducateurs, des éduqués, du cadre de vie et des biens. Son apprentissage sera adapté de manière différente selon l'âge de l'enfant.

Moment fort de solidarité

Les vacances c'est aussi l'occasion de se faire des copains. Il est important que le temps des vacances soit un temps de solidarité lorsque des idées racistes, xénophobes et sexistes sont présentes dans la société. Les conditions matérielles et pédagogiques d'insertion ou d'intégration sont étudiées et décidées en concertation entre les familles et l'association. L'implication de l'équipe et ses compétences contribuent à garantir la réussite du projet d'intégration.

Le respect de l'autre et de ses différences est primordial.

Espace de vie au quotidien

La participation aux actes de la vie quotidienne (toilette, rangement, service, préparation des repas, temps de repos ...) seront autant d'occasions de mettre l'enfant au contact avec les réalités de la vie quotidienne, sources aussi de plaisir.

Les séjours que nous proposons à vos enfants correspondent à ce projet éducatif.

Tout sera mis en œuvre pour la réussite des séjours.

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant :

Article 31

1. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention

2. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique, avec des moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

1^{ÈRES} JOURNÉES DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PEP LES CPOM (CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS)

Du 16 au 18 janvier 2008, la Fédération Générale des PEP organisait à Dijon les premières journées nationales des directeurs du SMS.

La presque totalité des directeurs de l'ADPEP 35 y a participé. En concertation avec ses collègues, Philippe ALAIN (directeur du CMPP-CAMSP-SESSAD du Gacet), en tire quelques impressions.

Impressions de directeurs et directrices des établissements de l'ADPEP 35 sur les premières journées SMS de la FG PEP, qui ont « voulu voir Dijon et ont vu les CPOM »

(sur l'air du Grand Jacques...)

Première impression : la diversité.

Diversité de moutardes mais aussi diversités diverses, listées sans exhaustivité ci après :

- ☞ diversité entre les Associations Départementales, représentant quelques salariés à plusieurs centaines de salariés,
- ☞ diversité des approches gestionnaires, très « managériales » ou ancrées sur des valeurs associatives fortes,
- ☞ diversité des méthodes d'élaboration des CPOM : de l'attente d'en savoir plus à une entrée très rapide, en passant par une entrée dans les CPOM après une étude précise et une volonté de participation réelle des établissements concernés et de leurs professionnels, voire une entrée douloureuse dans le monde des CPOM, aux forceps,
- ☞ diversité d'approche par les représentants de l'Etat présents à ces journées : d'une

représentation très idéalisée à une présentation réaliste avec des interrogations sur des points importants (voir ci-dessous).

Deuxième impression : des incertitudes.

Même si nous avons consommé plus de CPOM que de moutardes, le CPOM ne nous est pas monté au nez. Consommé avec modération, ce produit peut être digeste. Reste cependant après ces journées, une impression persistante d'incertitudes diverses, listées sans exhaustivité non plus ci-après, sur les quatre termes de ce sigle :

- ☞ incertitude sur la notion de **contrat** : l'Etat tiendra-t-il sa parole et respectera-t-il les contrats passés ?
- ☞ incertitude sur la notion de **pluri-annualité** : le budget de l'Etat et le vote des dépenses de l'Assurance Maladie sont annuels;
- ☞ incertitude sur les **objectifs** : la diversité des interlocuteurs et l'incertitude de leur place au regard des réaménagements de l'organisation dans un avenir proche des Administrations amèneront une diversité de réponses en ce domaine, avec le souci de placer dans ces contrats des objectifs basés sur le sens de l'action des établissements et celui du travail effectué avec les personnes accueillies. La conception humaniste de la directrice de la DDASS de la Côte d'Or sera-t-elle partagée ?
- ☞ incertitude sur les **moyens** financiers accordés : pas de rebasage, ou remise des compteurs à zéro possible pour partir sur une base saine ?

(Suite de la page 6)

Troisième impression : une volonté de lucidité critique.

C'est oui ou Zénon ?

La laïcité n'est pas seulement le respect de la pluralité des opinions ni la volonté de séparer l'Etat de quelque religion, donc de laisser toutes les religions à leur place. C'est aussi la volonté de penser par soi et de pouvoir se défaire de tous les dogmes, qu'ils soient religieux ou créés par la parole d'une personne, fût-elle morale et/ou publique. Le Zénon de « l'Œuvre au noir » de Marguerite Yourcenar en a fait les frais en voulant s'opposer au dogme religieux et en élaborant une pensée personnelle, une démarche d'observation basée sur des faits.

Dans ce cadre, le philosophe Jean Blairon a proposé de faire précéder l'action par une réflexion portant sur :

- * les ressources (quels moyens et pour qui ?),
- * quelle politique des temps dans ce nouveau cadre (inventions, contrôles, ...)
- * quelle mutualisation de sens (quelle transversalité ?).

En conclusion : pour éviter de considérer les personnes concernées (personnes accueillies, professionnels) par cet objet nouveau comme des pions sur un nouvel échiquier, la perspective pourrait être d'essayer de ne pas réduire l'incertitude de ce nouveau contexte mais de la vivre ensemble.. et de la dépasser .



Journée Nationale de l'Audition

Le centre KERVEIZA ouvre ses portes le :

Jeudi 13 Mars 2008

Journée continue
De 9 h 00 à 18 h 00



**Un français sur deux ne fait jamais contrôler son audition...
Et VOUS ???**

**Ce bulletin est celui de tous les adhérents .
Merci à chacun de sa contribution**

INFOS EN BREF

Le Conseil d'administration du 23 janvier 2008 a voté à l'unanimité le texte d'un **communiqué de presse sur la laïcité**. Il est en ligne sur le site internet de l'association www.pep35.org

N'oubliez pas de signer la **pétition de l'appel laïque** www.appel-laique.org

La Caisse d'Épargne de Saint Malo, qui nous a attribué une subvention d'un montant de 6200 € pour l'équipement de la **Résidence Guibert**, procédera (sur place) à une remise de chèque le mercredi 26 mars à 18 heures.

L'AD PEP 35 tiendra un stand au **Salon des réussites** (circonscription de Redon) à l'École Marie Curie le mercredi 21 mai 2008

Le RNCE (Réseau National des Communautés Educatives) présidé par Gilles CERVERA (Directeur de la Maison de l'Enfance de Carcé) organisait une **journée d'études et de réflexion**. Devant 200 personnes, Jean Pierre Rosenczveig et Pierre Naves ont expliqué et commenté les textes des lois du 5 mars 2007 relatives à la prévention de la délinquance et à la protection de la jeunesse.

L'AD PEP 35 était représentée le 17 janvier à la **journée du développement des services à la personne** organisée par le Crédit Coopératif à la Chambre des Métiers de Rennes.

Le secteur DEL-Vacances met en place un **séjour itinérant pour des jeunes de 13 à 17 ans dans le sud marocain**

Des projets de classe de découverte dans ce même pays sont déjà à l'étude.

Vifs remerciements aux établissements scolaires et aux Foyers Sociaux-Educatifs pour leurs dons destinés à notre caisse de solidarité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SAINT MALO

Mercredi 28 mai 2008 au Lycée Jacques Cartier

L'assemblée générale statutaire se tiendra le matin

L'après-midi sera consacrée à la visite de l'IME des Hautes Roches et de la Résidence Guibert.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66 - mél. adpep35@alfainfo.net

Site internet: <http://www.pep35.org>

Directeur de publication: Jean-Marie PICHON